



Compte Rendu sommaire de séance du Conseil Municipal

Séance du 23 juin 2020

Réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. JENSCH Nisl, maire, le conseil municipal après avoir instauré le huis clos à l'unanimité, a pris les décisions suivantes :

Finances

- **a voté** le taux des taxes communales sans changement soit :

- Taxe d'Habitation	: 9,89 %	} Pour un produit total attendu de 170 309 €
- Taxe Foncière	: 11,43 %	
- Taxe Foncière Non Bâti	: 28,18 %	

- **a approuvé** le remplacement de la désherbeuse à eau chaude mutualisée entre 6 communes et initié par la CC Loches Sud Touraine. Le coût par commune après l'obtention d'une subvention régionale de 10 500 €, est de 2 641 € ;

- **a validé** la tranche optionnelle du marché de maîtrise d'œuvre pour le marché voirie 2020, correspondante à la direction des travaux et à l'assistance aux opérations de réception des travaux,

- **a validé** les devis suivants :

Entreprises	Prestation	Coût HT
SARL Rocher & Fils	Fourniture d'un fourneau et d'un chariot de liaison chaude pour la salle des fêtes	5 834,00
EIRL AGS	Rehausse du rideau de scène de la salle des fêtes	725,00
Serelec 37	Remplacement de la VMC de la Mairie	1 285,00
Madie Piedallu	Retouche des rideaux de scène	200,00
BMS	Location d'un ordinateur et du système de sauvegarde du secrétariat de mairie en remplacement de l'actuel	Loyer trim. 246,00
Connect services	Reprise des contrats téléphoniques et mise à disposition d'un standard	190,00/mois
Arc-en-Ciel	Taille des haies du bourg et abattage de 2 peupliers	1 394,00
Gwenaële Lefort	Spectacle de Noël	300,00 Ou 550,00 avec régisseur

- **a donné son accord** pour le renouvellement de l'ordinateur portable de la mairie,

- **a refusé** la proposition de la société Intramuros relative à la fourniture d'une application mobile permettant la diffusion d'informations aux administrés.

- **a pris connaissance** de la mise en place d'un dispositif pour aider à la reprise du commerce local, initié par la CC Loches Sud Touraine, sous la forme de chèques cadeaux qui pourront être gagnés et utilisés par les clients dans les commerces éligibles. Ce programme sera financé par la CCLST à hauteur

de 30 000 € et par les communes qui le souhaitent. Le conseil **a décidé** une participation communale à hauteur de 1 € par habitant.

Régime indemnitaire

- **a décidé** d'attribuer une prime exceptionnelle Covid-19 au personnel ayant travaillé lors de la crise sanitaire et ayant été en contact avec la population.

Divers

- **a décidé**, dans le litige opposant la commune à la famille Duault, de faire borner la parcelle ZD n° 54 avec participation des riverains, et **a sollicité** la formulation écrite des requêtes du demandeur,

- **a pris connaissance** :

- de la vacance prochaine du logement sis 8 rue du Moulin,
- du rapport d'activité 2019 de la CC Loches Sud Touraine.

Affiché le 26.06.2020

Le Maire,
Nisl Jensch